

accessibilité à la baignade

Direction de l'emploi des solidarités et de la ville

pour les personnes handicapées

Provence-Alpes-Côte d'Azur, notre région www.regionpaca.fr





Le président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière. Elles doivent pouvoir se déplacer facilement, avoir la possibilité d'exercer un emploi ou d'accéder librement aux loisirs. Pour leur permettre de s'intégrer pleinement dans la vie sociale, la Région a engagé depuis 1998 une véritable politique volontariste pour faciliter leur quotidien. Symbole fort de cette ambition : l'adhésion de l'assemblée régionale à la Déclaration de Madrid relative aux droits fondamentaux des personnes handicapées.

Par ailleurs, au travers de rencontres régulières comme les « États généraux de la personne handicapée » qu'elle a organisés à l'Hôtel de Région en 2001 et 2003, la Région a ainsi pris l'habitude d'associer ces personnes à la définition des mesures qui les concernent et leur a permis de s'exprimer.

Parmi les mesures les plus emblématiques, la création de 560 places nouvelles en établissements d'accueil spécialisé pour les adultes lourdement handicapés, et la prise en compte des problématiques du handicap dans tous les domaines de ses compétences (transports, emploi, formation, lycées, habitat, tourisme...). Autant d'actions qui ont vocation à combattre l'indifférence.

L'accès aux loisirs est une nouvelle étape de cette politique. Dès cet été, la Région met en place un programme régional d'accessibilité à la baignade. À l'automne elle réalisera un bilan étape de ses actions avec une nouvelle impulsion lors des troisièmes « États généraux de la personne handicapée ». L'occasion de donner la parole aux partenaires associatifs pour enfin changer, ensemble, notre regard sur le handicap.

Mochel Vanzelle

Présentation du programme

Le programme régional d'accessibilité à la baignade pour les personnes handicapées permettra d'ici 2010 d'équiper de fauteuils amphibies les plages publiques accessibles, situées dans l'ensemble des communes du littoral ainsi qu'en bordure des grands lacs de la région. Ce programme est doté d'une enveloppe de 85 000 € pour l'année 2005.

23 plages de Provence-Alpes-Côte d'Azur étaient déjà équipées. Cet été, ce sont 15 nouvelles plages publiques qui bénéficient de cette mesure régionale sur le littoral méditerranéen et les rives du lac de Serre-Ponçon, portant ainsi le total à 38 plages réparties sur 31 communes.

Deux types de fauteuils sont mis à disposition des utilisateurs :

- le « Tiralo », pourvu d'une poignée de traction,
- l'« **Hippocampe** », qui peut s'utiliser seul ou accompagné.

Au-delà de la mise à disposition de ce type d'équipements, l'initiative de la Région a pour objectif d'inciter les communes à prendre en compte la problématique de l'accès aux loisirs pour les personnes handicapées.

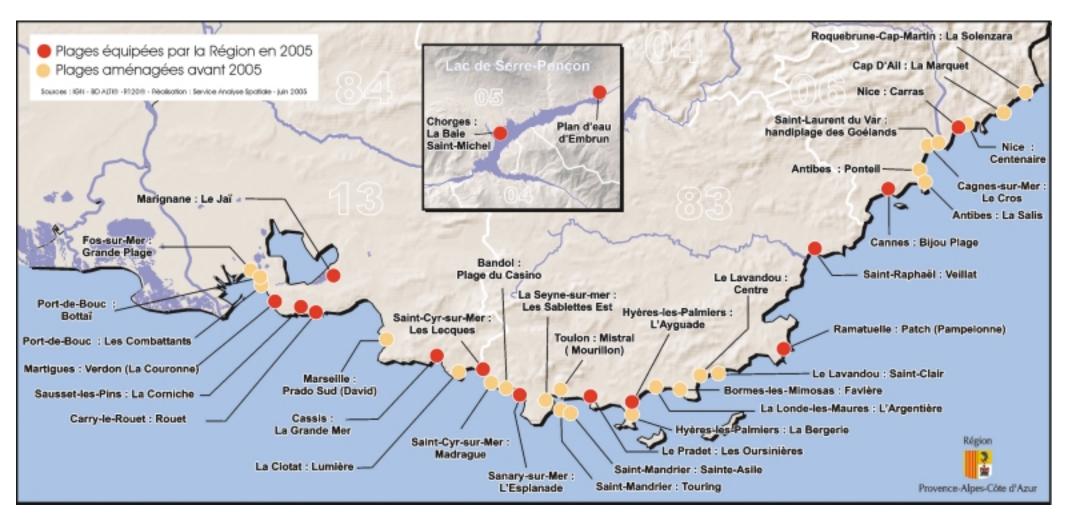
Modalités

La Région fait l'acquisition de fauteuils et les attribue en pleine propriété aux communes qui ont été retenues. En outre, lorsque la configuration de la plage le nécessite, la Région pourra fournir un linéaire de tapis synthétique permettant aux « fauteuils roulants de ville » de se déplacer sur le sable depuis l'entrée de la plage jusqu'à l'endroit où sont remisés les fauteuils amphibies. Selon la distance à équiper, une participation de la commune à l'acquisition de ce tapis sera demandée.

Plages équipées de fauteuils amphibies en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Modèle Hippocampe



5

Liste des plages équipées de fauteuils amphibies dans la région



Modèle Tiralo

■ ALPES-MARITIMES

Cannes : Bijou Plage

Office de tourisme : 04 93 99 19 77

Antibes (2): Ponteil et la Salis Centre communal d'action sociale: 04 92 91 10 00

ou Point handicap: 04 92 91 39 08

Ouvert de 10 h à 18 h du 15 juin au
15 septembre.

Cagnes-sur-Mer : Le Cros Handiplage : 04 92 12 92 06

Saint-Laurent du Var : handiplage des Goélands

Port de plaisance : 04 93 31 31 21 Poste de secours : 04 93 14 06 61

Nice (2): Centenaire et Carras Service Handicaps de la Ville: 04 97 13 27 35 (sauf les week-ends)

Cap D'Ail: La Marquet
Office de Tourisme et de la Culture
du Cap d'Ail: 04 93 78 02 33

Roquebrune-Cap-Martin : La Solenzara

Au Service de la jeunesse de la Ville : 04 92 41 71 24 (du lundi au vendredi 9 h à 12 h et 15 à 19 h)

■ BOUCHES-DU-RHÔNE

Fos-sur-Mer : Grande Plage

Réservation obligatoire 24 h à l'avance : 04 42 47 77 51 ou 06 25 99 19 37

Port-de-Bouc (2) : Bottaï et Combattants Syndicat d'initiative : 04 42 06 27 28

Martigues : Verdon (La Couronne)
Office du tourisme : 04 42 42 31 10

Marignane : Le Jaï

Office du tourisme : 04 42 77 04 90

Sausset-les-Pins : La Corniche Mairie : 04 42 44 51 51

Carry-le-Rouet : Rouet
Office du tourisme : 04 42 13 20 36

Marseille : Prado Sud (David)

Du 11 juin au 4 septembre de 9 h à 18 h Office du Tourisme et des Congrès :

04 91 13 89 00

Cassis: La Grande Mer Office Municipal du Tourisme: 08 92 259 892

La Ciotat : Lumière

Plage ouverte du 20 juin au 11 septembre, de 9 h à 12 h et

de 14 h à 18 h

6

Office de Tourisme : 04 42 08 61 32

■ VAR

Saint-Cyr-sur-Mer (2) : Madrague et Les Lecques

Office de Tourisme : 04 94 26 73 73

Bandol : Plage du Casino

Accessible tous les jours de 10 h à 19 h du 1er juin au 25 septembre. Poste de secours : 04 94 25 09 44 Office de Tourisme : 04 94 29 41 35

Sanary-sur-Mer : L'Esplanade

Maison du Tourisme : 04 94 74 01 04

Saint-Mandrier (2) : Sainte-Asile et

TouringOffice de Tourisme : 04 94 63 61 69

La Seyne-sur-mer : Les Sablettes Est

Du 15 juin au 15 septembre de 9 h à 19 h

Office du Tourisme Sivu Ouest Var : 04 98 00 25 70

Toulon : Mistral (Mourillon)Tous les jours de 10 h à 18 h 30
Office du Tourisme : 04 94 18 53 00

Le Pradet : Les OursinièresOffice de Tourisme : 04 94 21 71 69

Hyères-les-Palmiers (2) : La Bergerie et L'Ayguade

Ouvert tous les jours de 10 h à 18 h 45 du 6 juin au 26 août. Centre ANAE réservations : O4 94 57 40 44

Ou Office de Tourisme de Hyèresles-Palmiers : 04 94 01 84 50

La Londe-les-Maures : L'Argentière

Reservation: 04 94 66 97 64

Ouvert d'avril à octobre tous les jours

de 9 h à 23 h

Office de Tourisme : 04 94 01 53 10

Bormes-les-Mimosas : Favière

Poste de secours : 04 94 71 70 97

Le Lavandou (2) : Centre et Saint-Clair Poste de secours :

04 94 71 81 22

Ramatuelle : Patch (Pampelonne)
Office de Tourisme : 04 98 12 64 00

Saint-Raphaël : Veillat

Office de Tourisme : 04 94 19 52 52

■ HAUTES-ALPES

Embrun : Plan d'eau d'Embrun Office de Tourisme de l'Embrunais :

04 92 43 72 72

Chorges: La Baie Saint-Michel
Office du tourisme:

04 92 50 64 25

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

www.regionpaca.fr



Direction de l'emploi, des solidarités et de la ville Service solidarité, santé, prévention

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde 13481 Marseille cedex 20 Tél. 04 91 57 55 29 - Fax. 04 91 57 55 50 Site web de la Région : www.regionpaca.fr

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur